



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date d'émission : 22/01/2015 - Date de révision : 12/02/2015

DISPER – R133

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1. **Identificateur de produit:** DISPER – R133

1. 2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**

Dispersant biodegradable d'hydrocarbures pour chaussée.

1. 3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**

SARL ROGA
460 AVE GASTON FEBUS
64170 ARTIX
Tél : + 33 (0)5 59 60 93 80
contact@roga.fr www.roga.fr

1. 4. **Numéro d'appel d'urgence:**

FR - INRS Tél: +33 (0)1 40 44 30 00

B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. **Classification de la substance ou du mélange:**

* Corr. cut. 1A / SGH05 - H314 *

2. 2. **N° CE:** Non applicable.

2. 3. **Contient:**

• hydroxyde de sodium

2. 4. **Éléments d'étiquetage (R - S):**



2. 4. 1. **Symbole(s):** C - Corrosif

2. 4. 2. **Phrase(s) R:**

35 Provoque de graves brûlures.

2. 4. 3. **Phrase(s) S:**

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

2. 5. **Éléments d'étiquetage (CPL - SGH):**



Danger

2. 5. 1. **Symbole(s):** .

2. 5. 2. **Mention de danger:**

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

DISPER – R133

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

2. 5. 3. Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2. 5. 4. Intervention:

P301 EN CAS D'INGESTION:

P330 Rincer la bouche.

P331 NE PAS faire vomir.

P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304 EN CAS D'INHALATION:

P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P321 Traitement spécifique

P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2. 5. 5. Stockage:

P405 Garder sous clef.

2. 5. 6. Elimination:

P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale

2. 6. Autres dangers: Réagit avec les oxydants

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

• hydroxyde de sodium

- N° Id: 011-002-00-6 - N° CE: 215-185-5 - N° CAS: 1310-73-2

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 20

- R-S : Classification: • C; R 35 •

- SGH : SGH05 - Corr. cut. 1A - Corrosion - Danger - H314

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation: En cas de malaise consulter un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 30 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

4. 1. 5. Ingestion: NE PAS faire vomir. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. et conduire chez le médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: Des concentrations dépassant la concentration admise sur le lieu de travail peuvent provoquer l'irritation de l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

4. 2. 2. Contact avec la peau: Provoque de graves brûlures.

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

4. 2. 4. Ingestion: Les symptômes sont: brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures, douleur abdominale.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Avis aux médecins

DISPER – R133

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:

Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Rincer à l'eau.

6. 4. Référence à d'autres sections:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: TOUJOURS ajouter le produit à l'eau lors de dilution/mélange.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver à l'abri du gel.

7. 2. 3. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

Les emballages plastiques sont recommandés.

7. 2. 4. Matériaux d'emballage non adaptés:

Eviter les emballages métalliques non protégés.

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): -

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

• hydroxyde de sodium : VME mg/m³ = 2

Si base à 100 %

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

8. 2. 2. Protection des mains: gants en caoutchouc ou en plastique

DISPER – R133

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

8. 2. 4. Protection des yeux: lunettes de protection

8. 2. 5. Protection individuelle: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide

9. 1. 2. Couleur: bleu

9. 1. 3. Odeur: aucune

9. 1. 4. PH: 12,5 (10%)

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.

9. 1. 6. Point d'éclair: Non déterminé.

9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non applicable.

9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 1.02

9. 1. 9. Viscosité: Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: complètement soluble

9. 2. 2. Liposolubilité: Données non disponibles.

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Insoluble

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable en conditions normales.

10. 2. Stabilité chimique: Stable en conditions normales.

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: non déterminées.

10. 4. Conditions à éviter: Aucune sous utilisation normale.

10. 5. Matières incompatibles: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.

10. 6. Produits de décomposition dangereux: Ne pas respirer les fumées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:

La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: Des concentrations dépassant la concentration admise sur le lieu de travail peuvent provoquer Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

11. 2. 2. Contact avec la peau: Provoque de graves brûlures.

11. 2. 3. Contact avec les yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

11. 2. 4. Ingestion: Les symptômes sont: brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures, douleur abdominale.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.

12. 2. Persistance et dégradabilité: L'agent tensioactif contenu est biodégradable à plus de 90%.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de bio-accumulation.

DISPER – R133

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

12. 4. Mobilité dans le sol: Pour d'autres propriétés physico-chimiques, voir le point 9

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:

ne contient pas de composés PBT et vPvB.

12. 6. Autres effets néfastes: L'évaluation des dangers ci-dessus est basée sur la connaissance de la toxicité des différents composants du produit.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:

Doit être neutralisé avant l'évacuation.

13. 2. Emballages contaminés: Nettoyer le récipient à l'eau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU: 1760

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:

Liquide corrosif, nsa

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14. 3. 2. Groupe d'emballage: III

14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 8

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe: 8

14. 4. 2. Groupe d'emballage: III

14. 4. 3. Etiquette(s) IMDG: 8

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 8

14. 5. 2. Groupe d'emballage: III

14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: 8

14. 6. Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non applicable.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

DISPER – R133

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

R35 Provoque de graves brûlures.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

16. 2. Avis ou remarques importantes:

Aucune responsabilité ne sera acceptée quoiqu'il arrive, survenant suite à l'utilisation de cette information.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 3. Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).